



Avis

Liste des membres du conseil ayant suivi la formation sur le comportement éthique

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), tout membre d'un conseil municipal, membre élu ou réel, doit dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Par conséquent, les membres du conseil élus lors de la dernière élection ont suivi cette formation en date du 13 janvier 2022 sont :

Madame Cheryl Sage-Christensen, Maire
Monsieur Yves Robineau, conseiller au siège no.1
Monsieur Richard Léveillé, conseiller au siège no.2
Madame Denise Soucy, conseillère au siège no.3
Monsieur Jacques Suzor, conseiller au siège no.4
Madame Louise Robert, conseillère au siège no.5
Monsieur Marc Beaudoin, conseiller au siège no.6